



FORUM MONDIAL SUR LA CONCURRENCE

Programme

7-8 décembre 2023



À propos du Forum mondial sur la concurrence de l'OCDE

Créé en 2001, le Forum mondial de l'OCDE sur la concurrence réunit chaque année des experts de haut-niveau venant de plus de 100 autorités de concurrence dans le monde, incluant les économies membres et non-membres de l'OCDE. En présence des représentants d'organisations internationales et d'experts invités, les participants débattent et discutent des sujets clés à l'ordre du jour de la concurrence globale. En mettant l'accent sur le développement, le Forum favorise un dialogue plus large qui englobe les liens entre les politiques (ou la politique) de la concurrence et les autres pierres angulaires du développement économique.

Le programme comprend des tables rondes-types de l'OCDE, des présentations d'experts renommés ainsi que des examens par les pairs. Les sujets de discussion bénéficient de la contribution du Comité de la concurrence dont le travail est à l'avant-garde du débat sur la politique de la concurrence et de son application. Le Comité encourage l'échange régulier de points de vue, d'analyses et de meilleures pratiques sur les questions clés de la politique de la concurrence et bénéficie du soutien de la Division de la concurrence au sein de la Direction des affaires financières et des entreprises de l'OCDE.

www.oecd.org/competition/globalforum | oe.cd/gfcfr
www.oecd.org/fr/daf/concurrence

Contacts

Lynn ROBERTSON | Expert de la concurrence - Manager GFC
Division de la concurrence de l'OCDE
Lynn.ROBERTSON@oecd.org | Tél. +33 (0)1 45 24 18 77

Angélique SERVIN | Coordinatrice d'événements
Division de la concurrence de l'OCDE
Angelique.SERVIN@oecd.org | Tél. +33 (0)1 45 24 15 15

oe.cd/gfcfr



#OECDcomp @OECD_BizFin



oecd-competition-law-and-policy

JOUR 1 – 7 DÉCEMBRE 2023

Session d'ouverture

🕒 09:30 - 10:10 CET

Allocution d'ouverture



Mathias Cormann
Secrétaire général de l'OCDE

Remarques d'introduction



Carmine Di Noia
Directeur, Direction des affaires financières et des entreprises, OCDE

Remarques spéciales



Clare Lombardelli
Cheffe économiste de l'OCDE

Remarques de clôture



Frédéric Jenny
Président, Comité de la concurrence de l'OCDE

Session 1. De la mondialisation à la régionalisation

🕒 10:10 – 12:30 CET

La concurrence n'est pas un concept unique et peut varier considérablement d'une région à l'autre dans le monde. Cette session examinera si l'on met de plus en plus l'accent sur les intérêts régionaux en matière de concurrence, ce qui pourrait entraver les efforts au détriment de la mondialisation. Elle explorera l'évolution de la concurrence et examinera les différents points de vue sur la concurrence dans chaque région. En plus d'explorer l'état actuel de la concurrence, la session se tourne également vers l'avenir, en discutant des impacts potentiels de l'évolution des tendances mondiales sur la dynamique de la concurrence régionale. La session se penchera sur les questions suivantes :

- Quels sont les facteurs et les dynamiques qui influencent la concurrence dans les différentes régions et quelles sont les implications pour le développement de cadres de concurrence efficaces ?
- Quelles sont les perceptions et les attitudes divergentes à l'égard de la concurrence ?
- Dans quelle mesure les politiques régionales de concurrence donnent-elles la priorité aux intérêts locaux ou régionaux ?
- À l'avenir, comment l'évolution des tendances mondiales, telles que les technologies numériques ou l'évolution de la dynamique des échanges, pourrait-elle influencer sur l'avenir de la concurrence dans les différentes régions ?

La documentation est disponible à l'adresse : oe.cd/dmar.

Intervenants



Thomas Cheng
Professeur
Université de Hong Kong



Angayar Kanni Ramiah
Maître de conférences à l'UiTM Penang
Faculté de droit Universiti Teknologi MARA



Francis W. Kariuki
Consultant senior en concurrence, Bowmans Law



Simon Roberts
Professeur
Université de Johannesburg



Mario A. Umaña
Spécialiste principal du commerce et de la concurrence, BID



Angela Zhang
Professeure agrégée de droit
Université de Hong Kong

Président



Frédéric Jenny
Président
Comité de la concurrence de l'OCDE

📷🍴 Photo officielle & Pause déjeuner

🕒 12:30 – 15:00 CET

Session 2. Alternatives aux programmes de clémence 🕒 15:00 - 17:30 CET

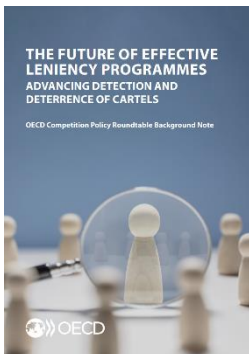
Les demandes de clémence sont souvent perçues comme la principale ou la seule méthode de détection des ententes. Toutefois, de nombreuses autorités de concurrence n'ont pas de programmes de clémence ou leurs programmes ne sont pas suffisamment efficaces, ce qui ne les empêche pas d'identifier avec succès les activités des cartels. Les outils de détection des autorités comprennent d'autres méthodes réactives, telles que les plaintes et les programmes de dénonciation, ainsi que des outils de détection proactifs, reposant sur l'utilisation de l'économie, l'analyse de cas nationaux et internationaux et la surveillance de l'industrie, la coopération entre les agences et les écrans basés sur des technologies avancées.

Cette session est l'occasion d'explorer en profondeur les alternatives aux programmes de clémence et de discuter de l'approche politique d'une stratégie de détection diversifiée. Elle abordera en particulier les points suivants :

- L'expérience acquise avec des outils de détection des cartels proactifs et réactifs, en plus de la clémence ;
- La manière dont les méthodes alternatives peuvent être combinées avec la clémence pour s'enrichir mutuellement ;
- L'existence de conflits potentiels entre les différentes méthodes et avec la clémence ;
- Les méthodes alternatives les plus efficaces en l'absence de clémence ;
- Dans quelle mesure les subventions sont-elles actuellement prises en compte par les autorités de concurrence dans l'analyse de la concurrence ?

La documentation est disponible à l'adresse : oe.cd/apc.

Note de référence



[L'avenir des programmes de clémence](#)

Président



Frédéric Jenny

Président
Comité de la concurrence de l'OCDE

🍸 **Cocktail de lancement : Manuel pour un traitement inclusif du genre dans les politiques de concurrence**

Co-organisé par l'Autriche, le Canada et le Mexique

Château de la Muette

🕒 **17:45 – 19:30 CET**

JOUR 2 – 8 DÉCEMBRE 2023

Session 3. Utilisation de preuves économiques dans les affaires d'entente

🕒 10:00 - 13:00 CET

Plénière 🕒 10:00 – 10:40 CET et 12:30 – 13:00 CET

Les ententes sont reconnues comme "le mal suprême de l'antitrust" car, d'une part, elles constituent un comportement anticoncurrentiel sans gains d'efficacité ni avantages pour la concurrence et d'autre il s'agit de pratiques secrètes. Dans le monde entier, les ententes sont interdites en tant que telles ou par objet, sans qu'il soit nécessaire de prouver leurs effets anticoncurrentiels ou leur mise en œuvre effective. Les interdictions relatives aux ententes ne s'appliquent pas seulement aux accords explicites, mais aussi à toute une série d'autres pratiques concertées dans lesquelles les parties sont parvenues à ce qu'il est convenu d'appeler un "accord fructueux". Les affaires d'entente soulèvent de nombreuses questions concernant les preuves, en particulier les preuves économiques.

Cette session comprendra deux sous-sessions qui permettront aux participants de discuter le sujet en profondeur. La première sous-session traitera de la manière dont les preuves économiques peuvent être utilisées pour prouver le comportement d'un cartel et de la valeur probante des preuves économiques concernant la structure d'un marché. La deuxième, abordera la manière dont les preuves économiques peuvent être présentées de manière convaincante aux décideurs et aux tribunaux.

Une note de synthèse ([ici](#)) et toute la documentation est disponible à l'adresse : oe.cd/upeae.

Président de la plénière



Babatunde Irukera

Vice-Président exécutif/CEO
FCCPC, Nigeria

Remarques de



Tina Søreide

Directrice générale
Autorité de la concurrence de Norvège

Sous-sessions 🕒 10:40 – 12:30 CET

Sous-session 1. Comment les agences de concurrence peuvent-elles utiliser des preuves économiques dans leur travail d'application de la législation ? (CC4)



Modérateur : K.C. Chan

Membre, Commission de la concurrence de Hong Kong & Professeur
adjoint, Université des sciences & Technologies (HKUST)



Simon Roberts

Professeur
Université de Johannesburg

Sous-session 2. Comment les autorités de concurrence peuvent-elles communiquer efficacement les preuves économiques devant les tribunaux et à des non-spécialistes (Château Room C)



Modérateur : Kabir Ahmed Sidhu

Président
Commission de la concurrence, Pakistan



Cristina Camacho

Cheffe de cabinet
Autorité de la concurrence portugaise



John Davies

Membre, Cour d'appel en matière de
concurrence, Royaume-Uni

🍴 Pause déjeuner

🕒 13:00 - 14:45 CET

Session 4. Évaluation *ex post* des mesures correctives en matière de fusion

🕒 14:45 - 17:45 CET

Le contrôle des concentrations est un élément important de tout régime de concurrence, et des mesures correctives efficaces sont nécessaires pour garantir son efficacité. Les mesures correctives constituent un processus distinct dans le cadre du contrôle des concentrations et posent un certain nombre de problèmes spécifiques qui méritent d'être examinés attentivement, notamment la manière dont les mesures correctives sont conçues et mises en œuvre. Les évaluations *ex post* des mesures correctives en matière de concentrations permettent aux autorités de la concurrence d'examiner rétrospectivement les décisions antérieures en la matière afin de déterminer si la mesure corrective s'est déroulée comme prévu ou si les choses auraient pu mieux se passer. Cela permet aux autorités de la concurrence d'affiner et d'améliorer leurs pratiques et d'être confiantes dans leur prise de décision à l'avenir.

Cette table ronde examinera plusieurs aspects des évaluations *ex post* des mesures correctives en matière de concentrations, y compris les examens qui portent sur la mise en œuvre de la mesure corrective et ceux qui portent sur sa conception. Elle discutera également de la nécessité de ces évaluations dans les boîtes à outils des autorités de la concurrence et de la meilleure façon de les mettre en œuvre efficacement en fonction des ressources disponibles.

La documentation est disponible à l'adresse : oe.cd/eemcf.

Président



Frédéric Jenny

Président
Comité de la concurrence de l'OCDE

Intervenants



Amelia Fletcher

Professeur de politique de la concurrence
Université d'East Anglia



John E. Kwoka

Professeur émérite d'économie
Neal F. Finnegan
Université Northeastern



William Kovacic

Professeur de droit et de politique de la concurrence mondiale
Université George Washington

Note de référence



[Évaluation *ex post* des mesures correctives](#)

Session finale :
Autres questions et propositions de travaux futurs

🕒 17:45 - 18:00 CET

La concurrence à l'OCDE & les relations mondiales

Utilisant sa grande richesse d'expertise accumulée au cours des 50 dernières années, l'OCDE a créé une gamme de mécanismes qui engage avec les autorités du monde entier afin de les aider à renforcer le cadre de la concurrence.

Deux **forums annuels** diffusent les travaux du Comité de la concurrence de l'OCDE et rassemblent plus de 100 juridictions au sein de la famille de l'OCDE: le Forum mondial sur la concurrence et le Forum BID-OCDE sur la concurrence en Amérique latine et les Caraïbes.

oe.cd/gfc
oe.cd/laccf

L'OCDE s'associe à la CESAO et à la CNUCED afin d'organiser un Forum annuel pour les pays de la région MENA : oe.cd/comp-mena

Les trois **centres régionaux** de la concurrence organisent régulièrement des séminaires de formation pour les pays et les économies de leurs régions: le centre de politiques OCDE-Corée pour la concurrence à Séoul, le Centre régional de la concurrence OCDE-GVH à Budapest et le Centre régional de la concurrence en Amérique Latine à Lima.

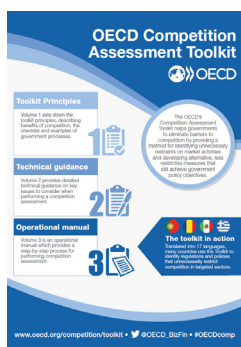
oe.cd/seoul-rcc
oe.cd/budapest-rcc
oe.cd/lima-rcc

Formations

Les formations restent la pierre angulaire des activités de l'OCDE en matière de relations mondiales.

Grâce à des formations, des séminaires ou ateliers bilatéraux et des conseils, l'OCDE cible les besoins spécifiques des autorités de la concurrence sur des sujets tels que les ententes, les fusions, l'économie de la concurrence pour les spécialistes et les non-spécialistes, l'abus de position dominante, les études réglementaires spécifiques par secteur.

La lutte contre soumissions concertées dans les marchés publics, l'évaluation de la concurrence par les lois et les réglementations, ainsi que les études de marché, sont les programmes phares de formation de l'OCDE, souvent accompagnés de projets des pays approfondis.



Évaluation de la concurrence

Certaines lois, réglementations ou d'autres obstacles imposés par les politiques gouvernementales peuvent restreindre indûment les activités du marché.

Une étape importante pour éliminer ces contraintes est «l'évaluation de la concurrence», c'est-à-dire l'évaluation des politiques visant à trouver celles qui restreignent inutilement la concurrence afin de développer des politiques alternatives qui atteignent toujours les objectifs des gouvernements.

L'OCDE a mis au point un Manuel pour l'évaluation de l'impact sur la concurrence, qui peut être utilisé par des experts et non-experts de la concurrence. L'OCDE a dirigé des projets d'évaluation de l'impact sur la concurrence dans des secteurs spécifiques en Grèce, au Mexique, au Portugal, en Roumanie, en Tunisie et travaille actuellement avec l'Islande et 10 pays de l'ASEAN.

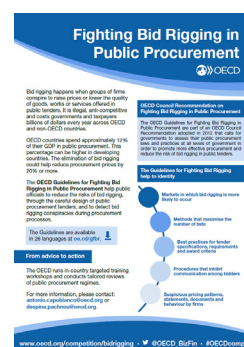
Le Manuel peut être téléchargé en plusieurs langues sur oe.cd/cat.

Lutte contre les soumissions concertées dans les marchés publics

Les soumissions concertées se produisent lorsque des groupes d'entreprises concourent à majorer les prix ou à diminuer la qualité des biens, des travaux ou des services offerts dans le cadre d'appels d'offres publics. Les pays de l'OCDE consacrent environ 12% de leur PIB aux marchés publics et ce pourcentage peut être plus élevé dans les pays en voie de développement. Des procédures de passation de marchés efficaces et compétitives sont donc essentielles pour obtenir des biens et des services au meilleur rapport qualité-prix.

Les lignes directrices de l'OCDE aident les agents publics à réduire les risques de soumissions concertées par le biais d'une méthode de conception optimale des appels d'offres publics en leur apprenant à les détecter. L'OCDE peut aider les gouvernements à évaluer leur processus d'appels d'offres publics et à formuler des recommandations pour améliorer leurs politiques. Après avoir travaillé avec plusieurs institutions au Mexique et en Argentine, l'OCDE collabore maintenant avec le Brésil, le Pérou et l'Ukraine.

Les lignes directrices peuvent être téléchargées en plusieurs langues à l'adresse oe.cd/gfbr.



Pour plus de renseignements, veuillez consulter

oe.cd/gcfr

